Salles d'eau à l'italienne : le point sur l'étanchéité

Les salles d'eau à l'italienne, avec douche de plain-pied, remportent un vif succès. Leur construction comporte des contraintes techniques, essentiellement en matière d'étanchéité, plus difficiles à réaliser que dans le cas d'une salle de bains classique. Mode d'emploi.

Métiers et savoir-faire

Qui n'a jamais rêvé d'installer chez soi une salle d'eau à l'italienne ? Le sol carrelé se fond avec la douche. Seul un léger dénivelé, destiné à l'écoulement de l'eau, délimite l'emplacement de cette dernière. La douche à l'italienne – appelée également douche de plain-pied – est accessible aux personnes en fauteuil roulant. En outre, chacune d'entre elles est une création unique et élégante. Terminés, les bacs et les baignoires imposés par les fabricants. Avec ou sans parois, grande ou petite, ronde, carrée ou en colimaçon, en grès cérame ou carreaux de verre, la douche à l'italienne est un espace de liberté. Mais une liberté à surveiller de près. Car sous la beauté d'une douche à l'italienne se cachent deux contraintes techniques majeures qui interdisent tout amateurisme.

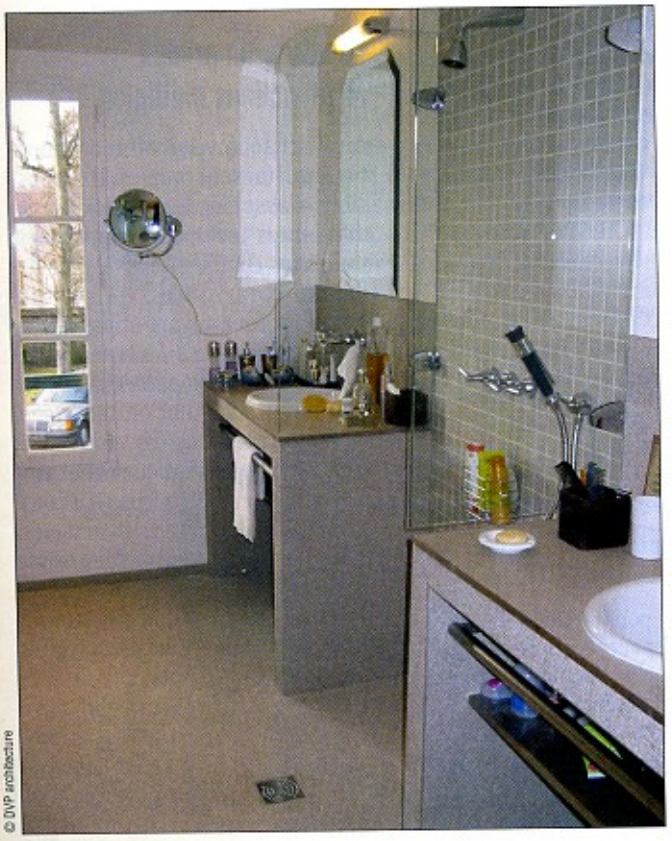

© DVP architecture

Une douche à l'italienne peut donner une impression d'ouverture à la pièce.

Derrière l'esthétique, la technique

La première d'entre elles concerne la hauteur nécessaire à l'évacuation de l'eau. Les canalisations et la bonde, bien qu'il s'agisse dans ce cas d'un siphon de sol, nécessitent en effet une hauteur minimale de 125 mm. *« Plus on est loin d'une évacuation, plus on a besoin d'épaisseur »*, explique Isabelle Massonneau, architecte. Dans le cas où l'ensemble du système ne peut pas être intégré dans l'épaisseur du plancher, deux solutions s'offrent à l'artisan. La première consiste à passer les canalisations en sous-face. Cette méthode est envisageable lorsque la pièce du dessous est un sous-sol, un garage, voire une cuisine ou des toilettes, en dissimulant les canalisations sous un coffrage. Dans le cas contraire, une douche de plain-pied s'avère impossible. Une marche pouvant aller jusqu'à quinze centimètres est alors indispensable.

La seconde contrainte technique, l'étanchéité, est à l'origine de la réticence de beaucoup d'artisans à mettre en œuvre des douches à l'italienne. Dans la mesure où aucun bac n'est installé, c'est en effet le sol qui assure l'étanchéité de la douche. Avant tout, il est indispensable d'empêcher l'eau de s'échapper de la douche. *« Une différence de 1à 2 cm entre les bords de la douche et l'entrée du siphon est nécessaire »*, précise Michel Mocquot, artisan plombier à Thieux (Seine-et-Marne), *« Le siphon est, quant à lui, suffisamment large pour absorber l'eau au fur et à mesure de son écoulement. »*

L'étanchéité au sol

A l'origine, l'étanchéité au sol était réalisée avec une feuille de plomb. Cette solution est encore privilégiée par les artisans traditionnels, tels que Thierry Guesdon, gérant de l'entreprise Chagot : *« Ce matériau est imputrescible. Il se travaille à la main, je lui donne n'importe quelle forme avec une batte en bois et de vieux outils. Je soude la bonde à cette feuille, afin d'assurer l'étanchéité de la douche. Puis j'installe une chape en béton à laquelle je donne une légère pente que je recouvre ensuite de carrelage. Si l'eau finit par s'infiltrer, elle est immédiatement dirigée vers le siphon par la feuille de plomb. »* Reste que le plomb a mauvaise presse à cause des risques de saturnisme. Surtout, sa mise en œuvre est très délicate.

Pour ces raisons, les produits liquides, à base de résine, commencent à séduire. Au sol, il est indispensable d'installer un véritable SEL (système d'étanchéité liquide), les SPEC (systèmes de protection à l'eau sous carrelage) n'offrant aucune garantie d'étanchéité. Après avoir installé le système d'évacuation sur une base en béton bien formée, bien propre et surtout dépourvue d'aspérité, l'artisan étale au rouleau et à la brosse le produit, lequel forme une véritable membrane d'étanchéité en séchant. Il ne reste plus à l'artisan qu'à coller ou sceller le carrelage. Bien que ce type de produit bénéficie parfois d'une garantie décennale, il est recommandé d'en signaler la pose à son assureur (voir encadré p. 48). Malgré son apparente simplicité d'installation, cette solution demande une mise en œuvre soigneuse car le support d'accueil doit être parfait. Autre inconvénient, les résines requièrent un délai de

séchage de trois heures minimum entre deux couches. Mais une bonne nuit est recommandée.
Enfin, des solutions d'étanchéité au sol sont désormais proposées « en kit », à l'intention, notamment, des carreleurs. Avantage : ces derniers sont alors moins dépendants des autres corps de métier, entre autres en termes de délais. Ces produits en "prêt-à-carreler" se présentent soit sous la forme de nattes à poser sur la chape en béton, comme avec le procédé Schlüter-Kerdi, soit sous la forme de receveurs à poser directement au sol. C'est le cas, par exemple, du procédé Wedi-Fundo en mousse de polystyrène extrudé recouvert d'un mortier armé de fibres de verre, le tout avec une pente déjà préformée. *« Cette solution limite le nombre d'interventions, donc le risque d'erreurs »*, estime Olivier Pelletier, architecte au cabinet DVP Architecture. Mais, sous une apparente simplicité, la pose de ces produits reste délicate. Et leur coût n'est pas anodin, puisqu'il s'élève entre 20 et 30 euros le m² pour les nattes et à plus de 300 euros pour les receveurs.

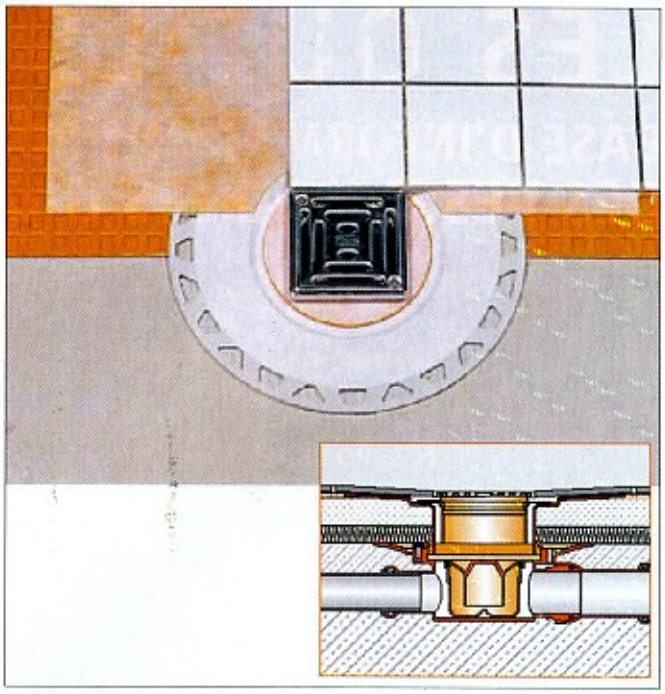

© Schlüter-Systems

Thierry Toffoli réalise toutes ses douches à l'italienne avec le procédé ci-dessus.

Penser aux angles et aux murs

L'étanchéité au sol n'est pas le seul point sensible d'une douche à l'italienne. Jusqu'à une hauteur de 2 m de haut, les murs doivent également être traités avec des résines, des nattes ou des panneaux d'étanchéité. *« C'est surtout au niveau des angles entre les murs et le sol ainsi qu'entre les murs eux-mêmes que se créent d'éventuelles fissures microscopiques »*, prévient Michel Mocquot. L'utilisation de bandes d'étanchéité s'impose. Celle-ci réalisée, il reste à poser le décor. Pour une douche à l'italienne, plus le carreau est petit, plus la pose est facile. *« Mais d'une part, c'est plus long et plus cher. D'autre part, dans le cas de carreaux 2 cm x 2 cm, il y a un risque de décollement près du siphon, notamment lorsque la douche est utilisée par une personne en fauteuil roulant. Mieux vaut alors choisir un carreau classique, bien que cela nécessite un calepinage plus précis »*, conseille Thierry Toffoli, artisan carreleur à Toulouse (Haute-Garonne).
En lieu et place du carrelage, rien n'empêche d'utiliser des revêtements souples de type linoléum. Quant au bois, il n'est pas compatible avec tous les systèmes d'étanchéité. Si le client souhaite une douche en teck ou en tout autre matériau original, l'artisan prendra soin de vérifier les indications de pose avant de faire son choix. Les différentes techniques disponibles ont l'avantage d'être compatibles entre elles. L'artisan est libre de les marier à sa convenance, selon ses compétences, ses préférences et les problématiques de terrain auxquelles il est confronté. C'est l'occasion pour lui de se positionner sur un marché à très fort développement. Avant que les "salle de bainistes" ne se lancent sur le marché avec des solutions tout en un en matériaux composites.

A.D.

INTERVIEW L'artisan doit être bien assuré

Directeur adjoint de Socabat, la filiale expertise de la compagnie d'assurance SMA BTP, Patrice Poli donne ses recommandations aux artisans.

Patrice Poli, directeur adjoint de Socabat : *« Avant toute chose, vérifier si l'on est assuré pour ces travaux. »*

Le Bâtiment Artisanal : Quelles sont les conditions nécessaires pour qu'un artisan soit couvert lorsqu'il fabrique une douche à l'italienne ?

Patrice Poli : Lorsqu'il souscrit une police d'assurance professionnelle, l'artisan indique les différents travaux qu'il réalise dans le cadre de son activité. Mais dans le cas particulier d'une douche à l'italienne, il risque de sortir de sa qualification. Grâce aux nouvelles techniques, ces douches peuvent en effet être installées par différents corps de métier. Par exemple, un carreleur doit impérativement vérifier qu'il est bien assuré pour réaliser des travaux d'étanchéité. Sans quoi, en cas de fuite, il n'est pas couvert. Quoi qu'il entreprenne, c'est le point essentiel à valider en accord avec son assureur.

B. A. : Est-ce la seule précaution à prendre ?

P.P. : Non, mais la première. Ensuite – et uniquement ensuite – l'artisan doit s'intéresser à chacune des techniques qu'il met en œuvre. Font-elles l'objet d'un DTU (document technique unifié) ou d'un avis technique du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) ? Si c'est le cas, l'artisan est couvert, à condition bien sûr de suivre les consignes de mise en œuvre. En revanche, si l'artisan emploie une TNC (technique non courante), cela peut nécessiter un avenant spécial à son contrat. Par exemple, la mise en œuvre d'un SEL (système d'étanchéité liquide) nécessite, en principe, une déclaration préalable à l'assurance avant chaque nouveau chantier.